

# PROCÈS VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA BOISSIÈRE

Le dix-sept novembre deux mil vingt à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TESSIER, Maire de LA BOISSIERE.

Étaient présents : Mrs. Jean-Pierre TESSIER, Kévin GUILLAUMEUX, Pierre CHAZÉ, Arnaud VALLIER, Lénéïc GASNIER, Mmes Florence CHAZÉ, Corine GANNE, Aurélie PORCHER, Aurore VEILLARD.

Étaient absente excusée : Mme Anne-Marie LANDAIS,

Convocation des membres : 9 novembre 2020      Affichée le 9 novembre 2020

Mme Florence CHAZÉ a été élue secrétaire.

Mme Anne-Marie LANDAIS, donne pouvoir de vote à Mr Jean-Pierre TESSIER pour les délibérations et vote des décisions à l'ordre du jour.

### 1) Aménagement du bourg

Mr le maire informe l'assemblée avoir rencontré avec Mme Florence Chazé le 3 novembre dernier, Mrs Hugo Dufour de Sogeti Ingénierie, Bertrand Bouleau, gestionnaire des routes du Conseil Départemental et Fabien Poulin de Mayenne Ingénierie 53, pour évoquer tous les points nécessaires au bon déroulement de l'aménagement du bourg.

- Intervention GRDF (projet métagaz)
- Consultation UDAP 53 (service des bâtiments de France)
- Consultation service des transports scolaires (région)
- Réalisation d'un plan topographique
- Réfection des tapis d'enrobés sur RD228 et 608
- Modifications de l'aménagement.

La réalisation de plans topographiques est nécessaire pour établir la phase avant-projet qui entraînera un avenant au marché signé de maîtrise d'œuvre.

### 2) Projet travaux aménagement du bourg - devis réalisation plans topographiques- D046-2020

Mr le maire informe l'assemblée, après consultation deux cabinets de géomètre pour la réalisation de plans topographiques pour le projet de travaux d'aménagement du bourg, suivant le cahier des charges établi par le Cabinet D'étude Sogéti, avoir reçu deux propositions, à savoir :

- Cabinet Vincent GUIHAIRE de Segré en Anjou Bleu : proposition 1 220,00 € HT, soit 1 464,00 € TTC
- Cabinet Harry LANGEVIN de Château-Gontier : proposition 1 495,00 € HT, soit 1 794,00 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte la proposition du Cabinet Vincent GUIHAIRE, de Segré en Anjou Bleu, pour un montant de 1 220,00 € HT, soit 1 464,00 € TTC
- autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

### 3) Participation aux frais de fonctionnement Ecole publique de La Selle Craonnaise –Année 2019/2020 - D047-2020

Mr le Maire informe l'assemblée de la réception d'un courrier de la Mairie de La Selle Craonnaise, ayant pour objet la participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole publique pour un enfant de La Boissière, scolarisé dans cette école en 2019/2020.

La participation demandée est de 337,49 € pour un élève en primaire.

.../...

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Accepte de verser la participation de 337,49 € pour un élève de La Boissière scolarisé en élémentaire
- Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

#### **4) Demande de subvention classe de neige : Ecole Ernest Guillard Renazé - D048-2020**

Mr le maire informe l'assemblée de la réception d'un courrier de l'Ecole Ernest Guillard, demandant une subvention pour une classe de neige qui aura lieu en janvier 2021, au chalet de l'Association des P.E.P. de la Mayenne au Collet d'Allevard (38), pour deux élèves de la Commune.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- demande à obtenir le budget financier établi pour cette classe de neige prévue en janvier 2021, avant de délibérer sur un versement de subvention.

#### **5) Renouvellement de la Convention d'occupation à titre précaire d'une parcelle de terre à Monsieur SALMON Anthony du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021- D049-2020**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la convention d'occupation à titre précaire de la parcelle ZA n° 10, d'une superficie de 79 ares 80, à Monsieur SALMON Anthony, demeurant lieudit « Le Coteau » à Renazé arrive à échéance au 31 décembre 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour la reconduction de ladite convention, pour une année, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021
- fixe l'indemnité à 170.00 €
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui sera conclue entre Mr SALMON Anthony et la Commune de La Boissière.

#### **6) Enquête publique Société Méta Bio Énergies à Ombrée d'Anjou – Avis sur l'enquête publique - D050-2020**

Mr le maire rappelle au conseil municipal que, par arrêté inter préfectoral en date du 8 octobre 2020, la Préfète du Maine-et-Loire a soumis à enquête publique, du 2 novembre 2020 au 4 décembre 2020 inclus, la demande d'autorisation présentée par la Société Méta Bio Énergies pour la mise en place du plan d'épandage de son unité de méthanisation, située Zone d'activités de Bel Air de Combrée à Combrée, 49420 Ombrée d'Anjou.

Précise que le conseil municipal a été destinataire d'une note explicative de synthèse relative à ce dossier d'enquête publique adressée le 26 octobre dernier.

Mr le Maire propose au conseil municipal, qui a pris connaissance du dossier, d'émettre un avis.

Mr Pierre CHAZÉ, cité dans ce dossier d'enquête publique, informe l'assemblée qu'il ne devrait pas y figurer, car il s'est retiré de l'autorisation pour épandage sur la parcelle qu'il loue sur la commune de La Boissière.

Toutefois, Mr Pierre CHAZE se retire de la séance pour ne pas participer au vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré par 9 voix pour, 0 contre,

- Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 8 octobre 2020,
- Vu le dossier d'enquête publique qui nous a été transmis,
- Émet un avis favorable.

## **7) Enquête publique SAS Oudon Biogaz à Livré-la-Touche : avis sur l'enquête publique D051-2020**

Mr le maire rappelle au conseil municipal que, par arrêté inter préfectoral en date du 9 octobre 2020, les préfets de la Mayenne, du Maine-et-Loire et d'Ille et Vilaine ont soumis à enquête publique, du 5 novembre 2020 au 4 décembre 2020 inclus, la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS OUDON BIOGAZ, dont le siège sociale est situé, 3 rue du Portugal à Craon (53), relative au projet de création d'une unité de méthanisation de matières organiques d'une capacité de traitement de 385 tonnes/jour, au lieu-dit La Garenne à Livré-La-Touche (53400).

Mr le Maire rappelle aussi que la commune est impactée par ce plan d'épandage, et qu'à ce titre, elle doit formuler un avis sur ce projet.

Précise que le conseil municipal a été destinataire d'une note explicative de synthèse relative à ce dossier d'enquête publique adressée le 26 octobre dernier.

Mr le Maire propose au conseil municipal, qui a pris connaissance du dossier, d'émettre un avis.

Le conseil municipal, après avoir délibéré par 10 voix contre,

- Vu l'arrêté inter préfectoral d'enquête publique des préfets de la Mayenne, du Maine-et-Loire et d'Ille et Vilaine en date du 9 octobre 2020
- Vu le dossier d'enquête publique qui nous a été transmis,
- Émet un avis négatif, après larges discussions pour les motifs ci-dessous :
  - Bilan carbone négatif,
  - Projet surdimensionné, manque de clarté dans la provenance des déchets
  - Trafic routier supplémentaire non adapté aux infrastructures actuelles.

## **8) Territoire d'Énergie Mayenne – rapport d'activités 2019- D052-2020**

Mr le Maire rappelle à l'assemblée, qu'elle a été destinataire du rapport d'activités 2019 de Territoire d'Énergie Mayenne le 24 septembre dernier.

Ce rapport a été adressé au conseil municipal le 24 septembre 2020 par mail.

Suite à la présentation du rapport d'activités par Mr le maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte du rapport d'activité 2019
- Approuve le rapport d'activités 2019 de Territoire d'Énergie Mayenne.

## **9) Communauté de communes du Pays de Craon : Rapport d'activités 2019- D053-2020**

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, tous les ans avant le 30 septembre, le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 septembre 2020 approuvant le rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes du Pays de Craon, tel que présenté,

Considérant qu'il appartient au maire de chaque commune de présenter ce document au conseil municipal lors d'une séance publique,

Considérant la transmission du rapport d'activité 2019 au maire, en date du 8 septembre 2020,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 contre,

- Prend acte du rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes du Pays de Craon,
- Emet un avis favorable.

**10) Informations diverses**

- a) Convocation commission travaux : réunion commission travaux le 25 novembre 2020 à 18 h 30.
- b) Bulletin municipal : réunion commission bulletin municipal le 26 novembre 2020, début après-midi.
- c) Prochaine réunion de conseil municipal à fixer : jeudi 10 décembre 2020 à 20 h.